

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

Mme Mélin, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Levavasseur, M. Marchio, M. Muller et M. Taché de la Pagerie

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 14, après le mot :

« télévisions »,

insérer les mots :

« , de montres et lunettes connectées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendements vise à compléter la liste des objets connus qui représentent une potentialité d'exposition aux écrans, et que les élèves sont possiblement amenés à utiliser dans l'enceinte d'un établissement.